

EDITO

Le portail de la vie associative

Des ressources en ligne....

Internet est une véritable source d'informations et de renseignements pour les acteurs de la vie associative.

Il est cependant parfois difficile de s'y retrouver, tant les sites sont multiples et riches.

Pour faciliter vos démarches et vos recherches, la MAIA a réalisé un document exhaustif qui compile plusieurs sites internet dans des domaines précis tels que le projet associatif, la gestion des ressources humaines....

Cette nouvelle édition 2015 a été enrichie et vous permettra d'accéder rapidement aux documents qui vous intéressent...



Dans ce numéro

| | |
|---|-----|
| Rapport de l'Assemblée Nationale | P.1 |
| Actualités régionales | P.2 |
| Actualités départementales | P.2 |
| Des bénévoles à l'honneur | P.3 |
| Les obligations de déclaration des associations | P.4 |
| Rappel des formations de la MAIA à venir | P.4 |

Rapport de l'Assemblée Nationale : les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle

Le 20 novembre 2014, une commission d'enquête chargée « **d'étudier les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle, de proposer des réponses concrètes et d'avenir pour que les associations puissent assurer leurs missions, maintenir et développer les emplois liés à leurs activités, rayonner dans la vie locale et citoyenne et conforter le tissu social** » a présenté son rapport¹ à l'Assemblée Nationale (N° 2383)

Ce rapport de 204 pages présente différents aspects de la vie associative en France.

Dans une première partie, des éléments statistiques sur l'emploi et le bénévolat, le poids économique et les finances des associations permettent de dresser un panorama complet.

Dans un second temps, la commission d'enquête relève des perspectives financières préoccupantes pour les associations. Sont aussi évoqués les financements par les collectivités locales (appels d'offre, subventions...), l'Europe, l'insuffisance de fonds propres et les nouvelles possibilités proposées notamment par le financement participatif.

Les ressources humaines sont aussi abordées à travers les difficultés de renouvellement des responsables et proposent des solutions : le congé d'engagement, l'accompagnement et la valorisation du bénévole. Il s'agit alors de soutenir l'emploi associatif notamment par la mutualisation et de développer le bénévolat.

Enfin, un dernier chapitre présente la vivacité du tissu associatif et la nécessité de conforter sa place au cœur de la cité par la rénovation de leur modèle économique et de leur projet associatif, la simplification de leurs démarches, l'amélioration de

leurs relations avec les financeurs et l'accompagnement des têtes de réseaux (fédérations par ex.).

La conclusion s'attache à la nécessité de faire vivre la charte d'engagements réciproques signée en 2014 entre l'Etat, les Collectivités Locales et le Mouvement Associatif².

¹<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r2383-tl.asp>

²<http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/CharteEngagementsReciproques.pdf>

4 thèmes, 55 recommandations

➔ Conforter la place des associations dans la cité

Nous retrouvons ici la simplification des démarches administratives, l'évaluation de l'action associative, la reconnaissance de l'utilité publique comme un véritable label de qualité de l'action associative...

➔ Sécuriser le financement des associations

➔ **Soutenir l'emploi et le bénévolat :**
« Un congé pour l'exercice de responsabilités associatives », la pré-majorité associative, le développement des DLA et de l'accompagnement global des associations, la valorisation de l'engagement bénévole...

➔ Améliorer la connaissance du monde associatif :

Développer les outils existants permettant d'avoir un éclairage sur la vitalité du tissu associatif



LA FORMATION DES BENEVOLES LANCEMENT DE LA CAMPAGNE FDVA 2015

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative a pour objet d'apporter un soutien financier (subventions) aux associations qui initient et présentent des projets participant au développement de la vie associative. Ils peuvent se traduire notamment par la réalisation des projets de formation en direction des bénévoles élus ou des responsables d'activités. Les formations proposées sont en lien avec le projet associatif, tournées vers le développement des compétences des bénévoles. Elles sont de deux types : techniques (liées à l'activité de l'association comme par exemple la comptabilité) ou spécifiques (liées à l'objet de l'association comme par exemple la formation à l'écoute des publics fragilisés).

Début février, le lancement de l'appel à candidature 2015 sera diffusé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à l'ensemble des associations susceptibles d'être concernées. Il est aussi disponible auprès du service de la jeunesse, des sports et de la vie associative de la DDCSPP de l'Aube. Un accompagnement pédagogique est possible.

Les dossiers sont à renvoyer à la DRJSCS pour le vendredi 13 mars et la commission d'attribution se réunira le 23 avril 2015.

Actualités auboises

Les associations sont majoritairement des établissements de petite taille. Un grand nombre de contrats de travail portent sur des temps partiels ou quelques heures par semaine. Le nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) est faible¹. De nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail se développent depuis quelques années. Elles permettent de répondre à des besoins spécifiques (temps partiels, saisonnalité, CDD...).

Le Groupement d'Employeur (GE) est un de ces outils qui apparaît pertinent pour répondre aux problématiques d'emploi des associations.

Quelques chiffres¹ :

- 62 % des associations emploient au plus 5 salariés
- Elles ne regroupent que 9 % des effectifs et 9 % de la masse salariale
- Les associations sportives représentent 2.9% des effectifs

¹: Etude de l'URSSAF Aube Haute Marne (2010) « les facteurs de fragilité des associations »

Le service de la jeunesse, des sports et de la vie associative de la DDCSPP en collaboration avec le GEDA 10, le GE-PSL-APASSE 10, l'association Rés'Aube Compétences et l'Unité DIRRECTE de l'Aube, organise dans le cadre de la MAIA, un temps d'information sur le thème des groupements d'employeurs.

Programme:

- Présentation des groupements d'employeurs sous les aspects historiques, juridiques
- Missions des GE : mutualisation de l'emploi sur un territoire, structuration et l'adaptation des personnes au profil du poste (qualifications, polyvalence...), la gestion des ressources humaines et financières....
- Intérêts pour le territoire, employeurs et employés...
- Témoignages de dirigeants associatifs adhérents de groupements d'employeurs

FOCUS

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

TEMPS D'INFORMATION

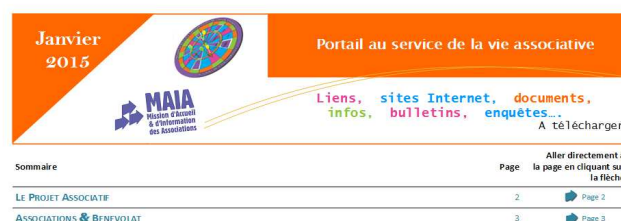
Date : 16 février

Horaires : 18h -20h

Lieu : Salle 101 – Maison des associations - Troyes

LE PORTAIL DE LA VIE ASSOCIATIVE : EDITION 2015

Ce document récapitule et permet d'accéder à différentes ressources disponibles sur Internet. Vous pouvez le recevoir par mail ou le télécharger sur le site Internet de la préfecture de l'Aube en cliquant directement sur le lien suivant : <http://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-Sport/Vie-associative/Soutien-a-la-vie-associative>



Jacques Packo

Réseau du Sport de l'Air RSA Champagne Sud

La construction d'avions



Cette association, située à l'aérodrome de Celles-sur-Ource a, entre autres, pour objet d'initier les jeunes d'âge scolaire à la construction aéronautique.

« Electricien de formation, j'ai ouvert un magasin d'appareils électro ménagers dans les années soixante dix. Depuis toujours autodidacte, j'ai appris à démonter tout seul les machines à laver. J'ai vendu les premières télévisions. En 1997, j'ai été le premier à me lancer dans la géothermie, j'ai toujours eu une âme de précurseur, de défricheur, faisant ce que les autres ne voulaient pas faire. Pilote depuis 1980, j'ai construit mon propre appareil avec les moyens du bord. En 2005, étant en retraite, j'ai pu me consacrer pleinement à la réalisation d'une idée qui trottait dans ma tête depuis longtemps : construire un avion en bois avec des jeunes »

LA CONSTRUCTION PAR CINQ JEUNES DE 13 ANS D' UN AVION EN BOIS A PARTIR D'UNE EPAVE.

« L'idée était loin d'être partagée « pensez donc, les jeunes aujourd'hui », il n'en fallut pas plus pour me stimuler. La construction de l'avion était le prétexte de faire découvrir aux jeunes l'apprentissage du travail manuel ...Pendant quatre années sans discontinuer, les cinq jeunes se sont investis pleinement dans l'opération. » Le 4 février 2009, **OCEANAIR TC 160** était terminé, il passait avec succès l'inspection de l'aviation civile avec les compliments de l'inspecteur. *« Ce dont je suis le plus fier, c'est d'avoir construit avec eux l'avion mais surtout du parcours professionnel de chacun par la suite. »*

« Quand l'avion a été construit, j'avais déjà un autre projet en tête encore plus fou qui a mûri à l'occasion d'une randonnée de 1800 kilomètres sur les chemins de Compostelle : construire un avion avec des personnes en situation de handicap. »

« LIBRES COMME L'AIR »

Deux associations, le RSA Champagne Sud et du Comité Départemental Handisport Aube, se sont réunies pour la construction d'un avion spécialement étudié et construit pour et par des personnes privées de l'usage de leurs jambes.. Cette nouvelle aventure a commencé en janvier 2012 et va s'étendre sur quatre ans.



« Fabriquer avec une équipe de personnes handicapées physiques un avion ossature bois sur une période 5 à 6 ans et leur apprendre à piloter et d'être autonome, tel était le défi. »

Une des personnes handicapées participant au projet résume ce qui l'a motivée *« ce n'est pas tout le monde qui propose à des personnes en fauteuil roulant de faire quelque chose avec eux »*.

Depuis 2011, le groupe se retrouve chaque semaine à l'aérodrome pour travailler sur l'avion. Ensemble nous cogitons beaucoup pour faire en sorte que l'avion soit le plus adapté possible à leur handicap. Tout est pensé, réfléchi, tout est fait sur mesure

Suivre le projet en temps réel...

<http://libres-comme-lair.blogspot.fr/>

PARCOURS DE BENEVOLES

Nous souhaitons mettre en avant régulièrement des parcours de bénévoles aubois.

Quelle que soit la durée de leur engagement, leur âge ou l'association dans laquelle ils œuvrent, ces personnes donnent de leur temps avec une motivation et un investissement toujours renouvelé.

Ce sont ces éléments que nous vous présentons dans cette rubrique....



Les obligations de déclaration des associations

Déclarations au greffe des associations : êtes-vous à jour?

L'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 précise que « Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. »

La formalité en préfecture « légalise » le changement de dirigeants, le rendant « opposable au tiers ». Tant qu'elle n'a pas été effectuée, les pouvoirs des nouveaux dirigeants ne sont pas effectifs vis-à-vis de toute personne extérieure à l'association (banquier, fournisseur, dispensateur de subvention). Par ailleurs, les anciens dirigeants ne sont pas non plus dégagés de leur responsabilité puisqu'aux yeux de la loi, ce sont toujours eux qui sont en charge de la structure.

Ainsi, tant que les déclarations n'ont pas été faites auprès de l'administration, les anciens dirigeants conservent leurs prérogatives.

Droit de consultation et de communication par un tiers

Différents textes de lois (loi 1901 et lois de 1978) viennent préciser les modalités de communication des principaux documents relatifs aux associations.

Certains documents sont communicables (déclaration initiale, rapports d'activités, statuts, noms des dirigeants...) et d'autres ne le sont pas (données concernant la vie privée comme par exemple le lieu et la date de naissance, documents faisant l'objet d'une diffusion publique...).

Vous pouvez vous rapprocher du greffe des associations pour connaître les modalités de communication.

INFORMATIONS PRATIQUES



Déclaration initiale d'une association et modifications (dirigeants, statuts, dissolution...)

Par internet

Depuis le 06 février 2014, il vous est possible de déclarer en ligne, à l'adresse suivante <https://compteasso.service-public.fr>

Par courrier

La déclaration de l'association peut aussi être adressée par courrier au [greffe des associations](#) du siège social de l'association (DCCSPP, sous préfectures de Bar/Aube et Nogent/Seine).

Plus d'information: <http://www.aube.gouv.fr>

Vous souhaitez connaître les actualités de la vie associative, télécharger des documents ou connaître les services de l'Etat dans l'Aube : www.aube.gouv.fr

POUR TROUVER LES INFORMATIONS CONCERNANT LE SERVICE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Page d'accueil, affichez l'onglet politiques publiques ? Cliquez sur Jeunesse et sports : Cliquez au choix : Les formations / Jeunesse et Education populaire/Sports/Vie Associative

RAPPEL DES AUTRES FORMATIONS ET INFORMATIONS A VENIR....

- ➔ **Initiation aux outils bureautiques** 10 200 Z'IMAGES - mardi 3, lundi 9 et mardi 17 février
03 25 27 74 40, contact@10200zimages.fr
- ➔ **Découverte de Word** CDOS AUBE - 7, 14 et 21 février à Troyes
<http://aube.franceolympique.com>, rubrique formation
- ➔ **Création d'un site Internet** 10 200 Z'IMAGES - 7, 14 février, 14 et 21 mars à Troyes
03 25 27 74 40, contact@10200zimages.fr
- ➔ **Apprendre à mieux communiquer sur son projet** 10 200 Z'IMAGES
28 mars et 4 avril - 03 25 27 74 40, contact@10200zimages.fr
- ➔ **Découverte de Excel** CDOS AUBE - 14, 21 et 28 mars à Troyes
<http://aube.franceolympique.com>, rubrique formation
- ➔ **Techniques de recherche d'emploi** APASSE 10 – 17 mars 2015 à Troyes
03 25 45 28 88 - apasse10professionsport@wanadoo.fr
- ➔ **Préparer et animer une assemblée générale** FDMJC AUBE - 19 mars à St André les Vergers
03 25 82 18 98 - b.marchand-fdmjcaube@orange.fr

Financeurs :



LES PARTENAIRES DE LA MAIA



COORDINATION DE LA MAIA

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DCCSPP)

Service de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Cité administrative des Vassales
CS 30376 - 10 004 TROYES Cedex
03.25.80.33.33
ddcspp@aube.gouv.fr

Pascal MOUNIER et Catherine BÉCUE
pascal.mounier@aube.gouv.fr
catherine.becue@aube.gouv.fr